

JOURNÉE
TECHNIQUE

25
MARS
2025

inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité

Réglementation Utilisation

Marianne Le Moing
DGT

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX MACHINES | AGIR TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE



Obligations de l'employeur

- Une réglementation riche et complexe
- Ciblage des obligations principales non respectées lors de la survenance de la majorité des accidents du travail



Machine conforme

Article L.4321-2

Interdiction de mettre en service ou d'utiliser des équipements de travail et moyens de protection non conformes

Article L.4311-5




Possibilité de demander la résolution de la vente ou du bail de location d'un équipement de travail ou d'un moyen de protection non conforme dans un délai de un an.



Machine conforme – obligations formelles

- Déclaration CE de conformité
 - 10 points doivent apparaître dans la déclaration CE de conformité
 - Les principaux:
 - Identification du fabricant (nom, adresse)
 - Identification précise de la machine (dénomination, modèle, type, numéro de série...)
 - Machine conforme à la Directive Machines/Règlement Machines et/ou à d'autres dispositions (ATEX, compatibilité électromagnétique...)
 - Références aux normes harmonisées utilisées
 - Lieu et date de la déclaration
 - Identification et signature du fabricant ou de son représentant

Machine conforme – obligations formelles

-  Certificat de conformité : machines d'occasion
- Marquage 
-  90% des machines: auto-certification
- Notice d'instructions:
 - Beaucoup d'informations
 - Manutention, installation, utilisation, modes opératoires, réglage, entretien, maintenance (qui ?), mesures de protection, formation, risques résiduels, pièces de rechange, ce qui peut être monté sur la machine (outils, équipements interchangeables...)

Utilisation et maintien en état

- Article L.4321-1

Les équipements de travail et les moyens de protection sont **équipés, installés, utilisés, réglés et maintenus** de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs, **y compris en cas de modification**

- Notice d'instructions, maintenance, vérifications périodiques pour certaines catégories de machines...



- Modifications : à discuter avec fabricant ou se faire accompagner (exemple machine pâtes)



Utilisation et maintien en état de conformité

- Article R.4322-1

Les équipements de travail et moyens de protection doivent être **maintenus en état de conformité avec les règles techniques de conception** applicables lors de leur mise en service **y compris au regard de la notice d'instructions.**

- Prise en compte des informations contenues dans la notice (remplacement de pièces, périodicité des actions, maintenance préventive, corrective, qui fait quoi...), vérifications périodiques...



Utilisation et maintien en état de conformité

- Article R.4322-2

Les moyens de protection détériorés dont la réparation n'est pas susceptible de garantir le même niveau de protection **sont immédiatement remplacés et mis au rebut.**

- Vérification régulière de l'état et du bon fonctionnement des moyens de protection (protecteurs, barrages immatériels...)



Utilisation et maintien en état de conformité

- Défaut de maintien en état à l'origine de nombreux accidents du travail (protecteur cassé, retiré, shunté, maintenance non réalisée...)
- Vérifications périodiques concernant certaines machines:
 - Déceler en temps utile toute détérioration susceptible de créer des dangers ► aide au maintien en état de conformité
 - Mise à disposition du personnel et matériel nécessaires à la réalisation des vérifications périodiques
 - Vérification périodique ≠ vérification de conformité !
 - Maintenance ≠ vérification périodique !
 - Rapport de vérification périodique : levée des observations à mettre en œuvre !



Information et formation

- Article R.4323-1

Obligation d'informer les travailleurs affectés à l'utilisation ou à la maintenance des équipements de travail, notamment sur :

- les **conditions d'utilisation ou de maintenance**
- les **instructions ou consignes**, dont celles contenues dans la **notice d'instructions du fabricant**
- les **conclusions tirées de l'expérience** acquise permettant de supprimer certains risques (REX accident ou presque accident...)



Formation spécifique pour la maintenance

- Article R.4323-4

Les travailleurs affectés à la maintenance et à la modification des équipements de travail reçoivent une formation spécifique.

Cette formation est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions des équipements de travail et des techniques.

Maintenance - principes réglementaires

- Article R.4323-15
 - Maintenance: notion très large (**vérification, visite, nettoyage, débouillage, graissage, réglage, réparation et toute autre opération de maintenance**)
 - À l'origine d'une grande partie des AT
 - Principe de base: **maintenance à l'arrêt, machine consignée**
 - Consignation : arrêt d'urgence, occultation des barrages immatériels, ouverture d'un protecteur ne **correspondent pas à une consignation**
 - Voir guide INRS ED 6109 pour consignation / déconsignation
 - Si procédure à réaliser en marche : mode de fonctionnement spécifique / mode opératoire spécifique / (exemple tapis roulants montagne)



JT INRS Prévenir les risques liés aux machines

Merci pour votre attention